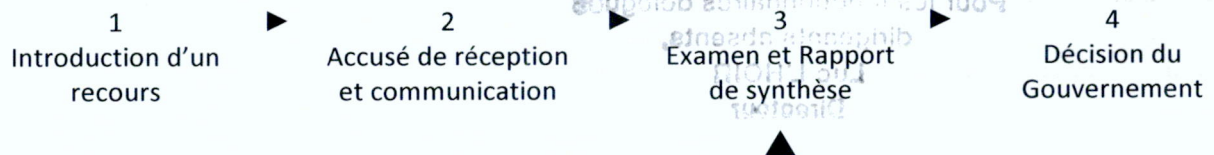


Monsieur François DESQUESNES, Ministre du
Territoire
Rue d'Harscamp 22
5000 NAMUR

Nos références : **10022148/MTH.apa** (à rappeler dans toute correspondance)



Objet : Recours sur une décision relative à une demande de permis d'environnement et unique, une révision des conditions particulières ou une sûreté imposée

Envoi du RS au Ministre

Résumé du recours :

Projet : - construire et exploiter un parc de 11 éoliennes d'une puissance totale maximale de 68,42 MW et une sous-station électrique, aménager des chemins d'accès et des aires de montage et poser des câbles électriques sur le territoire des Communes de Thuin et Ham-sur-Heure-Nalinnes dont le n° de dossier de recours est **10022148** et le numéro de dossier de première instance est **10018725**.

Établissement : - Parc éolien de Florinchamps - Thuin - 11 éoliennes
CHEMIN DE HAM-SUR-HEURE à 6536 THUIN (Thuillies)

Exploitant(s) : - LUMINUS SA
Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

Décision querellée : - Octroi le 27/10/2025 du permis unique.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous transmettre ce jour notre rapport de synthèse relatif au recours exercé contre l'octroi le 27/10/2025 du permis unique, résumé ci-dessus.

En vertu des dispositions de l'article 95, § 7, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, vous devez envoyer votre décision dans les 30 jours qui suivent la réception du rapport de synthèse si celui-ci a été envoyé avant le délai spécifié à l'article 95, § 3, alinéa 2, du décret.

Les pièces du **recours** sont consultables dans l'application TWICE - <https://twice.spw.wallonie.be> - en effectuant une recherche sur le dossier n : **10022148** de la direction **Recours**. Les documents du **dossier querellé** sont consultables à la même adresse en effectuant une recherche sur le dossier n : **10018725** pour la **DPA Charleroi**.

Recevez, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

**Pour les fonctionnaires délégués
dirigeants absents,
Luc L'HOIR
Directeur**

Sébastien PRADELLA
Fonctionnaire délégué –
Directeur général

Renaud BAIWIR
Fonctionnaire technique –
Directeur général

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)



CONTACT

Permis d'environnement

Département des Permis et
Autorisations
Recours
Avenue Prince de Liège 15
5100 NAMUR (Jambes)

Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction juridique, des Recours et
du Contentieux
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 NAMUR (Jambes)

VOS GESTIONNAIRES

Permis d'environnement

Contact technique :
Mélissa THIRION
melissa.thirion@spw.wallonie.be

Contact administratif :
Alexandra PARMENTIER
alexandra.parmentier@spw.wallonie.be
+32 (0)81 33 61 25

VOTRE DEMANDE

RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :
10022148

Commune : PU-01/2025

VOS ANNEXES

- Rapport de synthèse et projet d'Arrêté Ministériel

CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.

Maître Nathalie Fortemps
Boulevard Brand Whitlock 114 bte
12
1200 WOLUWE-ST-LAMBERT

Nos références : **10022148/MTH.apa** (à rappeler dans toute correspondance)



RECOMMANDÉ

Objet : Recours sur une décision relative à une demande de permis d'environnement et unique, une révision des conditions particulières ou une sûreté imposée

Notification au requérant de l'envoi du RS au Ministre

Résumé du recours :

Projet : - construire et exploiter un parc de 11 éoliennes d'une puissance totale maximale de 68,42 MW et une sous-station électrique, aménager des chemins d'accès et des aires de montage et poser des câbles électriques sur le territoire des Communes de Thuin et Ham-sur-Heure-Nalinnes dont le n° de dossier est **10018725**.

Établissement : - Parc éolien de Florinchamps - Thuin - 11 éoliennes
CHEMIN DE HAM-SUR-HEURE à 6536 THUIN (Thuillies)

Exploitant(s) : - LUMINUS SA
Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

Décision querellée : - Octroi le 27/10/2025 du permis unique.

Maître,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons transmis ce jour, par courrier séparé adressé au Gouvernement, représenté par Monsieur François Desquesnes, Ministre wallon du Territoire, notre rapport de synthèse faisant suite à l'instruction des recours exercés contre la décision mieux reprise en objet.

En vertu des dispositions de l'article 95, § 7, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, Monsieur le Ministre doit envoyer sa décision dans les 30 jours qui suivent la réception du rapport de synthèse si celui-ci a été envoyé avant le délai spécifié à l'article 95, § 3, alinéa 2, du décret.

Recevez, Maître, nos salutations distinguées.

Pour les fonctionnaires délégués
dirigeants absents,
Luc L'HOIR
Directeur

Sébastien PRADELLA
Fonctionnaire délégué –
Directeur général

Renaud BAIWIR
Fonctionnaire technique –
Directeur général



CONTACT

Permis d'environnement

Département des Permis et
Autorisations

Recours
Avenue Prince de Liège 15
5100 NAMUR (Jambes)

Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction juridique, des Recours et
du Contentieux
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 NAMUR (Jambes)

VOS GESTIONNAIRES

Permis d'environnement

Contact technique :

Mélissa THIRION
melissa.thirion@spw.wallonie.be

Contact administratif :

Alexandra PARMENTIER
alexandra.parmentier@spw.wallonie.be
+32 (0)81 33 61 25

VOTRE DEMANDE

RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :
10022148

Commune : PU-01/2025

VOS ANNEXES

- Néant

CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.

LUMINUS

Boulevard du Roi Albert II 7
1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

Nos références : **10022148/MTH.apa** (à rappeler dans toute correspondance)



RECOMMANDÉ

Objet : Recours sur une décision relative à une demande de permis d'environnement et unique, une révision des conditions particulières ou une sûreté imposée

Notification à l'exploitant de l'envoi du RS au Ministre

Résumé du recours :

Projet : - construire et exploiter un parc de 11 éoliennes d'une puissance totale maximale de 68,42 MW et une sous-station électrique, aménager des chemins d'accès et des aires de montage et poser des câbles électriques sur le territoire des Communes de Thuin et Ham-sur-Heure-Nalinnes dont le n° de dossier est **10018725**.

Établissement : - Parc éolien de Florinchamps - Thuin - 11 éoliennes
CHEMIN DE HAM-SUR-HEURE à 6536 THUIN (Thuillies)

Exploitant(s) : - LUMINUS SA
Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

Décision querellée : - Octroi le 27/10/2025 du permis unique.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons transmis ce jour, par courrier séparé adressé au Gouvernement, représenté par Monsieur François Desquesnes, Ministre wallon du Territoire, notre rapport de synthèse faisant suite à l'instruction des recours exercés contre la décision mieux reprise en objet.

En vertu des dispositions de l'article 95, § 7, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, Monsieur le Ministre doit envoyer sa décision dans les 30 jours qui suivent la réception du rapport de synthèse si celui-ci a été envoyé avant le délai spécifié à l'article 95, § 3, alinéa 2, du décret.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguuées.

**Pour les fonctionnaires délégués
dirigeants absents,
Luc L'HOIR
Directeur**

**Sébastien PRADELLA
Fonctionnaire délégué –
Directeur général**

**Renaud BAIWIR
Fonctionnaire technique –
Directeur général**



CONTACT

Permis d'environnement

Département des Permis et
Autorisations

Recours
Avenue Prince de Liège 15
5100 NAMUR (Jambes)

Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction juridique, des Recours et
du Contentieux
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 NAMUR (Jambes)

VOS GESTIONNAIRES

Permis d'environnement

Contact technique :

Mélissa THIRION
melissa.thirion@spw.wallonie.be

Contact administratif :

Alexandra PARMENTIER
alexandra.parmentier@spw.wallonie.be
+32 (0)81 33 61 25

VOTRE DEMANDE

RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :
10022148

Commune : PU-01/2025

VOS ANNEXES

- Néant

CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.

Références

N° de dossier **Environnement** : 10022148/MTH.ap

N° d'établissement **Environnement** : 10070968

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement
Rapport de synthèse comportant un projet de décision relatif à
l'instruction d'un recours exercé à l'encontre d'un permis unique

Article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Résumé du recours

Projet

Demande visant à obtenir un permis unique pour construire et exploiter un parc de 11 éoliennes d'une puissance totale maximale de 68,42 MW et une sous-station électrique, aménager des chemins d'accès et des aires de montage et poser des câbles électriques sur le territoire des Communes de Thuin et Ham-sur-Heure-Nalinnes situé CHEMIN DE HAM-SUR-HEURE à 6536 THUIN (Thuillies).

Demandeur(s) / Exploitant(s)

- LUMINUS - Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

Décision querellée

Octroi le 27/10/2025 du permis unique

Requérant(s)

- Monsieur Jean Delacroix et consorts -Chemin de Florenchamp 125 à 6120 HAM-S/HEURE-NALINNES
- Quiétudes des Agaises et consorts - Rue Lieutenant Général Conreur 1 à 6532 THUIN (irrecevable)
- Ville de Thuin - Grand Rue 36 à 6530 THUIN

Proposition

Abroger la décision d'octroi → Octroi du permis

1. Lors de l'instruction de la demande de permis unique, les fonctionnaires technique et délégué compétents en première instance ont relevé les éléments suivants :

Synthèse des avis des instances sollicitées

| | |
|--|---|
| Pôle AT du CESEW | favorable |
| ELIA - Contact Center South | favorable |
| SPW ARNE - DRCB - Direction du Développement rural - Thuin | favorable |
| SPW TLPE - DEB - Direction de la Promotion de l'Energie durable | favorable |
| SPW ARNE - DRCB - DDR - Cellule GISER | favorable sous conditions |
| DEFENSE - DGMR - Division CIS & Infrastructure | partiellement favorable sous conditions |
| MOB - SPF Mobilité et transports | favorable sous conditions |
| SPW ARNE - DEE - DRIGM - Service RAM | favorable sous conditions |
| SPW ARNE - Direction de Mons du DNF | favorable sous conditions |
| CCATM de la Ville de Thuin | défavorable |
| SPW ARNE - DEE - DPP - Cellule bruit | pas de réponse |
| Pôle Environnement du CESEW | non reçu |
| SPW TLPE - DATU - DjRC | non reçu |
| IBPT - Institut belge des services postaux et des télécommunications | non reçu |
| ORES | non reçu |
| Province du Hainaut - Hainaut Ingénierie Technique | non reçu |
| RTBF - EMETTEUR - REY 610 | non reçu |
| SHAPE Base Support Group - LNO - LTC GEENS Dirk | non reçu |

Synthèse des avis préalable des collèges communaux

| | |
|--------------------------|-------------|
| Ville de Thuin | défavorable |
| Commune de Froidchapelle | défavorable |
| Ville de Beaumont | Pas d'avis |
| Commune de Cerfontaine | favorable |

2. Les fonctionnaires technique et délégué, autorité compétente, ont accordé le permis sollicité en date du 2025-10-27.

3. 3 recours ont été introduits.

- Recours n° **10022234** reçu le **21/11/2025** et introduit par un tiers – **Jean Delacroix** et consorts – représenté par un avocat – **Maître Nathalie Foretemps** –, pour les motifs suivants : « *Incidences paysagères du projet non négligeables, violation du plan de secteur, atteinte de la zone agricole et du milieu biologique. La décision n'a pas tenu compte des avis défavorables du Pôle Environnement, Natagora et du Collège de Thuin. Le projet va attenté au cadre de vie des habitants.* »;
- Recours n° **10022147** reçu le **17/11/2025** et introduit par le collège communal de la Ville de Thuin représenté par un avocat – **Maître Nathalie FORTEMPS** –, pour les motifs suivants : « *Le projet viole le plan de secteur, une dérogation est nécessaire pour 9 des 11 éoliennes et cela ne s'inscrit pas dans le paysage. Le site a une qualité patrimoniale. L'impact sur l'avifaune sera grand ainsi que sur la zone agricole. Le projet aura un impact sur le cadre de vie des habitants.* » ;
- Recours n° **10022183** reçu le **20/11/2025** et introduit par un tiers – **Quiétudes des Agaises** et consorts – représenté par un avocat – **Maître Nathalie Fortemps** –, déclaré irrecevable par manque d'intérêt probant ;

4. Lors de l'instruction en recours les éléments suivants ont été relevés :

| Synthèse des avis des instances sollicitées | |
|--|---------------------------|
| AWAP | réputé favorable |
| SPW ARNE - DNF | favorable sous conditions |
| Pôle Environnement du CESEW | défavorable |
| SPW ARNE - DRCB - Direction du Développement rural - Thuin | réputé favorable |

5. Analyse de la demande et des recours

Le DNF confirme son avis favorable mais adapte les mesures imposées. Il ressort de l'analyse environnementales que les impacts du projet sont limités.

6. Sur la base des éléments recueillis lors de l'instruction de cette affaire et repris ci-après, les fonctionnaires technique et délégué compétents sur recours proposent à Monsieur le Ministre de **ABROGER** la décision querellée et d'**ACCORDER** le permis sollicité.

Les pièces du **recours** sont consultables dans l'application TWICE - <https://twice.spw.wallonie.be> - en effectuant une recherche sur le dossier n : **10022148** de la Direction des Permis et Autorisations « Recours ». Les documents du **dossier querellé** sont consultables à la même adresse en effectuant une recherche sur le dossier n : **10018725** pour la DPA Charleroi.

Pour les fonctionnaires délégués
dirigeants absents,
Luc L'HOIR
Directeur

Sébastien PRADELLA
Fonctionnaire délégué –
Directeur général

Renaud BAIWIR
Fonctionnaire technique –
Directeur général



CONTACT

Permis d'environnement

Département des Permis et
Autorisations

Recours
Avenue Prince de Liège 15
5100 NAMUR (Jambes)

Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement
du Territoire et de l'Urbanisme

Direction juridique, des Recours et
du Contentieux
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 NAMUR (Jambes)

VOS GESTIONNAIRES

Permis d'environnement

Contact technique :

Mélissa THIRION
melissa.thirion@spw.wallonie.be

Contact administratif :

Alexandra PARMENTIER
alexandra.parmontier@spw.wallonie.be
+32 (0)81 33 61 25

VOTRE DEMANDE

RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :
10022148

Commune : PU-01/2025

VOS ANNEXES

Projet d'Arrêté

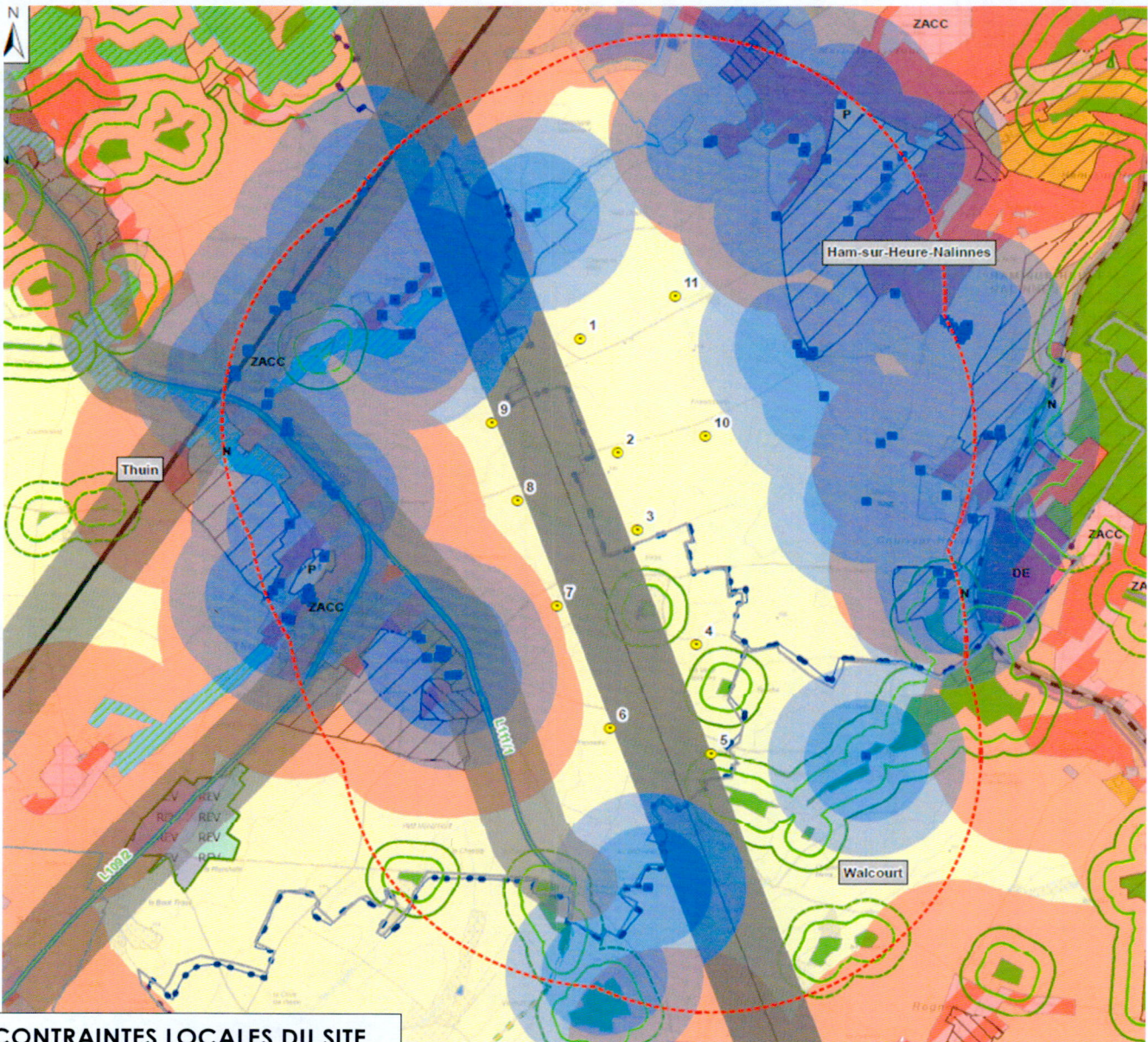
CADRE LÉGAL

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.

ANNEXE 1: REPERAGE CARTOGRAPHIQUE

L.L'HOIR
Directeur



CONTRAINTES LOCALES DU SITE

LL'HOIR
Directeur

ANNEXE 1 (DNF)

